

particulièrement en faveur des pauvres : or peut-il ignorer que le Monument qu'il lui promet, n'est point d'une espèce à fixer ses regards. " Une liste gravée des noms & des
 „ qualités de toutes les personnes qui auront
 „ contribué à cette bonne œuvre, sera dépo-
 „ sée dans les églises de ces paroisses, avec
 „ cette inscription : *Monument à la bienfai-
 -fance.*

Je n'ai garde de désapprouver les moyens d'éterniser dans l'esprit de la postérité les grandes actions. Mais selon mon avis, tout homme qui agit par ce motif & cette espérance, est une ame foible, & incapable de produire le bien par des motifs assortis à la chose. Mais sur-tout un tel homme ne peut agir en chrétien. La première règle, l'inébranlable fondement de la charité évangélique, est le désir de l'obscurité & de l'oubli ; c'est de dérober à la main gauche la connoissance des actions de la main droite. Par conséquent ce Monument où l'on promet d'inscrire au milieu des temples de Jesus-Christ, les noms & les qualités des personnes charitables, est une espèce de monstre propre à dénaturer les vertus & les églises chrétiennes.

Matt. 6.

Cette considération me conduiroit naturellement à l'examen des plaintes de Mr. Linguet contre les curés de Paris, si je ne me sentoie quelque répugnance à contredire un auteur si justement estimé. En faisant l'éloge des vûes de Mr. Briatte, dont il transcrit le *Prospectus* dans le N^o. 3^e de ses Annales, le célèbre avocat paroît surpris de ce que les curés de